

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 5

Rubrik: Agenda

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENDA

Soins en cas de catastrophe
En Suisse la formation est insuffisante
La Croix-Rouge suisse prend les devants

Pour savoir comment faire

Mexico, Armero, Tesero, trois villes devenues, l'espace de quelques secondes et pour quelques jours, le centre du monde. Trois villes qui sont synonymes aussi d'opérations de secours de grande envergure. Des moyens immenses ont été mis en œuvre pour tenter l'impossible. Des centaines de volontaires

Yves Seydoux

Face à la tragédie... vous et moi... «Cela n'arrive qu'aux autres» se dit-on, en inscrivant nonchalamment un montant quelconque sur le bulletin vert de telle ou telle organisation d'entraide. Bien calé dans son fauteuil, on oublie trop souvent les choix inhumains auxquels peuvent être confrontés les sauveteurs, lorsque la vie ne tient qu'à un fil... «Cela n'arrive qu'aux autres»... Beaucoup le pensent. Mattmark a fait son entrée dans l'histoire. C'est un mauvais souvenir sur lequel on passe rapidement au détour de la page déjà jaunie d'un livre d'histoire.

«Cela n'arrive qu'aux autres.» Attention! Haroun Tazieff, le célèbre volcanologue français, lors d'un récent pas-

Mais laissons là les catastrophes médiatiques et contemplons la vie de tous les jours: la route, le chemin de fer, l'avion, les accidents toujours possibles liés à l'industrie moderne, sans oublier les conséquences, éventualité à ne pas négliger, d'un conflit même limité. Bien sûr nos hôpitaux, où qu'ils se trouvent, sont prêts à faire face. Mais pour le blessé qui arrive à l'hôpital, c'est déjà la deuxième étape. La première, ce sont les lieux mêmes de l'accident. Et c'est souvent à cet endroit déjà que se gagnent ou se perdent les vies. Si le personnel hospitalier en Suisse bénéficie d'une excellente formation, il n'est pas certain que ce même personnel possède un entraînement suffisant lorsqu'il faut agir dans des circonstances exceptionnelles: grand nombre de blessés, panique, accès difficile des lieux de l'accident, obligation d'improviser et de travailler avec des moyens réduits. Il ne s'agit plus, alors, de sauver à tout prix mais de sauver ce qui peut l'être. Une différence fondamentale, une différence qui s'apprend.

La Croix-Rouge suisse, dont l'une des tâches consiste à régler, à contrôler et à promouvoir les formations du personnel soignant non médical, estime, suite à une étude, que les soins en cas de catastrophe doivent faire partie de l'enseignement de base qu'il reçoit. Dès 1987, cette matière sera donc intégrée dans la formation de base dispensée par les Ecoles de soins infirmiers. Les Ecoles supérieures d'enseignement infirmier formeront pour leur part, les futurs enseignants (Aarau et Lausanne).

L'autre axe de travail vise à faire bénéficier de cette formation les infirmières diplômées qui, pour une raison ou une autre, n'exercent plus leur métier

n'ont pas failli à leur tâche. Une intervention en cas de catastrophe exige savoir-faire et compétence, principalement pour le personnel soignant. Le besoin d'une formation spécifique se faisait sentir. La Croix-Rouge suisse met au point une nouvelle formation, dont nous vous présentons les modalités.

et celles qui n'ont pu profiter de tels cours parce qu'ils faisaient défaut. C'est un potentiel très important. En cas de catastrophe, il y a en effet fort à parier, que le personnel hospitalier serait débordé. Un bref exemple statistique, basé sur le recensement de 1980, donne une idée du nombre de personnes que ces cours pourraient atteindre.

A cette époque, il y avait en Suisse 56 692 personnes titulaires d'un diplôme dans l'une ou l'autre profession de la santé. 16 428 de ces titulaires ne pratiquaient plus leur profession, soit le 28,5% (cf. tableau).

La durée de la formation s'étendra sur deux jours. Les personnes intéressées s'engageront sur une base volon-

taire. Entre 1986 et 1988, l'on prévoit 200 cours qui accueilleront en moyenne 12 à 20 personnes chaque fois. La Croix-Rouge suisse se charge de toute l'infrastructure nécessaire: mise sur pied de la documentation, des directives, de la promotion sans oublier la formation des enseignants.

Collaboration avec le Service sanitaire coordonné

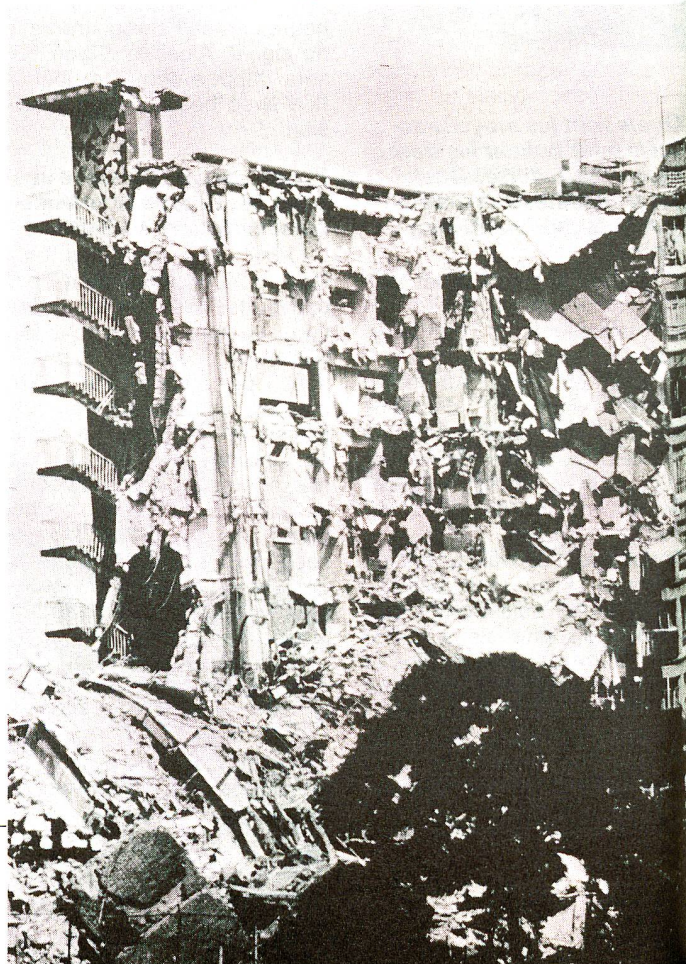
En qualité de partenaire privé du Service sanitaire coordonné, la Croix-Rouge suisse mettra à disposition des autres composantes de ce service, la documentation et les lignes directrices mises au point par elle. Ainsi les hôpitaux de base, les instructeurs de la protection civile, le personnel des unités de soins dans les

1985 Mexico: les catastrophes, ça n'arrive pas qu'aux autres.



Dans des circonstances exceptionnelles, le savoir-faire est important.

sage en Suisse déclarait pourtant sans ambages que notre pays, si bien protégé paraît-il, trônait en réalité au cœur d'une zone sismique importante; une zone qui passe par la chaîne alpine, qui débouche sur le Frioul pour continuer ensuite en direction de la Yougoslavie. Tôt ou tard, l'histoire pourrait se rappeler à notre bon souvenir. Bâle au 14^e siècle, entièrement détruite par un séisme, cela peut se reproduire.





1906 San Francisco.

autres hôpitaux pourront-ils profiter de ce travail et en étendre la diffusion et la promotion.

Y a-t-il un lien entre le Service de la Croix-Rouge et ces cours de soins de catastrophe? «L'important», dit-on à la Croix-Rouge, «est de former des personnes capables de réagir juste et vite au bon moment.» Certes, la formation prévoit une information et une présentation du Service sanitaire coordonné, de son organisation et des partenaires qui le composent. Mais ce qui compte avant tout pour le pays, c'est de savoir que dans toutes les régions de Suisse il existe des personnes disponibles et qualifiées, auxquelles l'on peut faire appel en situation d'urgence. Que ces personnes portent un uniforme ou n'en portent pas est finalement secondaire.

«Soins de catastrophe»: une utilité reconnue

Parmi les élèves des écoles de soins infirmiers et les enseignants, si certains contestent le principe de la diffusion de ces cours, d'autres, et pas les moins nombreux, en reconnaissent l'utilité. Une enquête effectuée par la Croix-Rouge suisse dans les écoles de soins infirmiers l'atteste. Les médecins, au cours de

leurs études, reçoivent une telle formation; il est donc normal que les professions non médicales suivent, puisqu'elles appartiennent, à part entière, au monde de la santé.

Reste enfin la question pratique! L'absence de possibilités d'engagements à l'échelle 1/1 pourrait nuire à l'intérêt de ces cours. A ce propos il convient toutefois de retenir ici la suggestion émise par le futur nouveau médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, le docteur Michel Vouilloz qui prendra ses fonctions le 1^{er} juin de cette année.

Michel Vouilloz verrait par exemple d'un bon œil que les personnes ayant obtenu une formation de soins de catastrophe puissent participer, le cas échéant, à des opérations à l'étranger. La Croix-Rouge n'est-elle pas, par sa nature, constamment en prise directe avec les événements de cet ordre. L'idée est lancée. Il faut la creuser. Pour la Croix-Rouge suisse, ce serait en tout cas une autre manière de répondre à sa mission humanitaire: prévenir et aider. □

SOINS INFIRMIERS DE CATASTROPHE: COMMENT COMBLER LE RETARD

- 1 Ecoles de soins infirmiers et de professions de la santé
Dès 1987, les Ecoles reconnues par la Croix-Rouge suisse incluront dans leur formation de base la branche «Soins de catastrophe».
- 2 Personnes titulaires d'un diplôme reconnu par la Croix-Rouge suisse qui n'ont pas pu recevoir une formation «Soins de catastrophe»
Entre 1986 et 1988, 200 cours sont prévus. Ils accueilleront entre 12 et 20 participants chaque fois. Pourront y participer les personnes titulaires d'un diplôme de santé, qui ne sont plus en activité ou qui n'ont pas reçu de formation en soins de catastrophe.

Instructrices/teurs
Monitrices de cours, enseignants en soins infirmiers et autre personnel spécialisé.

SOINS INFIRMIERS DE CATASTROPHE

Hubert Bucher, Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse répond:

Monsieur le Secrétaire général, pourquoi la Croix-Rouge suisse décide-t-elle de ne s'occuper que maintenant des soins infirmiers de catastrophe... Les catastrophes civiles ou militaires ne sont pourtant pas un phénomène récent?

En 1982, date de mon entrée en fonction, j'ai constaté que la Croix-Rouge suisse, partenaire privée du Service sanitaire coordonné, accusait une lacune. Les titulaires d'un diplôme dans les professions médico-techniques et médico-thérapeutiques ne possédaient pas de formation en soins infirmiers de catas-

trophe. J'ai formé un groupe de travail chargé d'élaborer des directives à l'intention des écoles de formation professionnelle dont la Croix-Rouge suisse assume le contrôle. Le mandat lui fut donné le 22 janvier 1985. Il ne faut pas oublier d'autre part que cet organisme de coordination qu'est le Service sanitaire coordonné ne date que de 1981. Et il comprend, je vous le rappelle:

- le service de la santé publique des cantons
- le service sanitaire de la protection civile, qui prépare ses installations souterraines et les exploite
- le service sanitaire de l'armée

Aux termes du recensement de 1980, le nombre de femmes titulaires d'un diplôme dans les professions médico-techniques et médico-thérapeutiques reconnues par la Croix-Rouge suisse se montait à 52692 personnes (ce chiffre ne tient pas compte des ressortissantes étrangères; il ne saurait, d'autre part, être précis à l'unité près car il ne distingue pas entre ressortissants étrangers hommes ou femmes).

Une étude antérieure à 1980 indiquait encore que le 28,5% des femmes détentrices d'un diplôme dans les professions de la santé non médicales n'étaient plus actives dans leur profession. Cette proportion n'ayant connu que peu de variations, l'on peut affirmer qu'il y avait en 1980, en Suisse, quelque 16000 femmes diplômées qui ne pratiquaient plus leur profession.

C'est ce potentiel que les cours de rattrapage «Soins infirmiers de catastrophe» voudraient atteindre.

1. - Infirmières en soins généraux	26 000
2. - Infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie	3 200
3. - Infirmières en psychiatrie	20 000
4. - Infirmières de la santé publique	977
5. - Sage-femme diplômées	1 150
6. - Diététiciennes	223
7. - Laborantines	4 200
8. - Assistantes techniques en radiologie médicale	1 000
9. - Infirmières assistantes avec certificat de capacité CRS	13 987
Total	56 692
28,5% de ces personnes ne sont plus actives	16 428

AGENDA

– des organisations privées comme la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des samaritains qui mettent à sa disposition du personnel et du matériel (cf. encadré).

Il y a donc un lien entre le Service sanitaire coordonné et les soins infirmiers de catastrophe?

Certainement. Le Service

L'histoire qui pourrait se répéter: le tremblement de terre de Bâle, en 1356.



Les catastrophes quotidiennes: de l'avalanche...

sanitaire coordonné a besoin de volontaires, infirmières ou autres professions de la santé, qui se mettent à disposition en cas de catastrophe civile ou militaire et qui sachent agir et réagir juste et vite. Il faut sortir de ce faux raisonnement qui consiste à dire que le Service sanitaire coordonné est une organisation militaire. C'est faux. Il interviendrait aussi en cas de catastrophe civile. D'autre part, le SSC n'est pas une organisation en tant que telle. C'est une coordination des services sanitaires existant.

Y a-t-il un lien entre le Service Croix-Rouge et les soins infirmiers de catastrophe?

Le seul lien qui puisse exister, c'est l'information. Toutes les personnes suivant ces cours seront informées des possibilités d'engagement. Il y en a trois:

- elles peuvent s'adresser à l'hôpital de base le plus proche
- à la protection civile (chef local dans la commune)
- au médecin-chef de la Croix-Rouge pour faire partie du Service Croix-Rouge.

Tous ces engagements reposent sur une base volontaire. Mais il y a aussi celle qui se dira: je suis formée mais je déciderai en cas de catastrophe.

J'ajouterai encore qu'il n'y aura pas d'enregistrement des participantes durant les cours.

Il n'y a donc pas d'obligation pour les personnes qui seront au bénéfice d'une formation de soins infirmiers de catastrophe, de s'enrôler dans l'une des organisations partenaires du SSC?

Absolument aucune. Ce qui est important avant tout, c'est

que l'ensemble du personnel soignant soit au bénéfice d'une telle formation. Libre à chacune et à chacun de s'engager ensuite volontairement où elle (il) le désire et comme elle (il) le désire.

En admettant que dans 5 ou 6 ans, 3000 personnes soient formées en soins infirmiers de catastrophe, y aura-t-il tout un fichier spécial qui indiquera leur disponibilité, qui permettra de régler leur engagement en cas de nécessité?

Pas du tout. Le plan d'engagement en cas de catastrophe, c'est l'affaire des cantons. Bon nombre d'entre eux se sont d'ailleurs déjà donné les bases légales pour le faire. La Croix-Rouge suisse se borne, elle, à assurer la formation. Ce n'est pas son affaire de mettre sur pied une organisation parallèle pour l'engagement du personnel soignant, complémentaire à celle des cantons.

L'idée émise par le futur nouveau médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, le docteur Michel Vouilloz, prévoyant l'engagement de personnel formé lors de catastrophes à l'étranger,



...à l'accident d'avion ou l'attentat.

cette idée vous paraît-elle envisageable et réalisable?

C'est envisageable et réalisable. D'autre part, nous savons que cette volonté existe. Et pour le faire, il y a le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe. Il y a aussi la Croix-Rouge suisse ainsi que d'autres institutions.

Les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse peuvent-elles refuser la diffusion de cette matière?

Nous sommes actuellement en procédure de consultation et les écoles peuvent s'exprimer sur la nécessité et le contenu de la matière. En dernier lieu, ce sera au Comité central de la Croix-Rouge suisse de décider. Si oui, cette matière fera partie de la matière de base enseignée par toutes les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse. Et celles-ci seront tenues de la diffuser si elles veulent que leurs diplômes soient contresignés par le président de la Croix-Rouge suisse.

Et le cours de deux jours pour le personnel soignant n'ayant pas obtenu une telle formation ou pour celles qui ne sont plus actives dans leur métier?

Ces cours seront organisés par le secrétariat central de la CRS et non par les sections. Mais nous demanderons l'appui de ces dernières pour trouver des salles, des monitrices... mais c'est un programme de la centrale. □